



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

Siège social : Chez M. Pascal WANDON, 1010 rue des Canadiens, 76520 GOUY

☎ : 06 99 85 29 75

✉ : connemara.france@wanadoo.fr

Site : www.connemara-france.com

RNA W533000002 - SIRET n° 415209691

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 MARS 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Française du Poney Connemara (AFPC) a été convoquée par mail le mercredi 3 mars 2021.

Elle s'est tenue le vendredi 19 mars 2021, à partir de 18h30.

La réunion a lieu en visioconférence via l'outil ZOOM, conformément à l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, et conformément à l'Ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 qui a reconduit ces mesures jusqu'au 1er avril 2021, prise en application de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Conformément à ces dispositions dérogatoires, les votes individuels et à bulletin secret sont électroniques, gérés par l'outil Balotilo. Ils ont été ouverts dès le lundi 15 mars et sont clôturés au cours de la réunion, à l'issue des présentations et des questions s'y afférant et au plus tard à 21 heures. Tous les documents nécessaires aux votes sont consultables sur l'outil Balotilo.

Environ 70 connexions Zoom sont comptabilisées sur 215 adhérents au 19 mars 2021.

Conformément aux statuts de l'AFPC qui ne prévoient pas de quorum, l'Assemblée Générale peut se tenir.

M. Pascal WANDON, Président de l'AFPC, préside la séance.

Mme Émilie MORICHON, chargée de projets pour la FPPCF (Fédération des Poneys et Petits Chevaux de France) précise le cadre légal de la réunion. Elle informe que la réunion est enregistrée, que l'enregistrement est la propriété de l'AFPC, qu'il est confidentiel et qu'il servira uniquement à l'élaboration du procès-verbal.



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

Siège social : Chez M. Pascal WANDON, 1010 rue des Canadiens, 76520 GOUY

☎ : 06 99 85 29 75

✉ : connemara.france@wanadoo.fr

Site : www.connemara-france.com

RNA W533000002 - SIRET n° 415209691

Ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :	2
1. RAPPORT MORAL DE L'EXERCICE 2020	3
1.1. L'ASSOCIATION	3
1.2. L'ECOSYSTEME	3
1.3. STUDBOOK CO ET REGISTRE COPB.....	4
1.4. LES CLASSIFICATIONS EN 2020.....	5
1.5. LES SALONS.....	6
1.6. LES FORMATIONS	6
1.7. LES ACTIONS DE COMMUNICATION.....	6
1.8. LA BOUTIQUE	7
1.9. LE NATIONAL	7
1.10. CREATION DU PROGRAMME D'ELEVAGE CONNEMARA	7
1.11. RENOUELEMENT DES STATUTS.....	8
1.12. POINT SUR LE REDRESSEMENT FISCAL.....	8
2. RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2020	9
3. PREVISIONNEL 2021	13
3.1. LES ACTIONS PREVUES POUR 2021	13
3.1.1. L'association.....	13
3.1.2. L'écosystème.....	14
3.1.3. La Boutique	16
3.1.4. Actions de communication.....	16
3.1.5. Salons	17
3.1.6. Le National	17
3.1.7. Formations.....	18
3.1.8. Studbook et Programme d'élevage	18
3.1.9. Classifications.....	18
3.1.10. Précisions sur la refonte des statuts	19
3.2. LE PREVISIONNEL FINANCIER 2021	20
4. ELECTION DES ADMINISTRATEURS - RESULTAT DES VOTES	22
5. QUESTIONS DIVERSES	23
6. LISTE DES ANNEXES	24



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

Siège social : Chez M. Pascal WANDON, 1010 rue des Canadiens, 76520 GOUY

☎ : 06 99 85 29 75

✉ : connemara.france@wanadoo.fr

Site : www.connemara-france.com

RNA W533000002 - SIRET n° 415209691

M. Pascal WANDON prend la parole.

1. RAPPORT MORAL DE L'EXERCICE 2020

Cf. Annexe 1

1.1. L'Association

Les adhérents :

183 adhérents AFPC en 2020 répartis en deux collèges, respectivement :

- 133 adhérents du collège éleveurs
- 50 adhérents du collège propriétaires-utilisateurs

L'équipe

En 2020, l'équipe comptait 10 administrateurs pour 12 sièges au Conseil d'Administration (CA) :

M. WANDON Pascal, Président (représentation / importations et inscriptions COPB / PE)

M. DESSAGNES Jean-Michel, Vice-Président (relations avec l'écosystème / salons / PE)

Mme PEILLON Perrine, Trésorière (responsable des finances / PE)

Mme MOUGEL Mathilde, Secrétaire (administratif / réseaux sociaux/ boutique)

Mme CLEMENCEAU Françoise, Administratrice (cooptation COPB / PE)

Mme ANGENAULT Félicie, Administratrice (mise à jour des données des classifications)

M. DARCQ Pascal, Administrateur (boutique)

Mme GEVAUDANT Aurélie, Administratrice (responsable des classifications)

Mme MAYOT Joana, Administratrice (boutique / communication)

Mme RICARD Sylvie, Administratrice (statuts / cooptations COPB)

+ 1 chargée de missions à temps partiel 70%, Mme BOYER Charlotte, qui accompagne l'AFPC au quotidien dans la gestion et la construction de la stratégie de l'AFPC et dans sa mise en œuvre opérationnelle.

1.2. L'écosystème

L'AFPC entretient du lien avec :

- **La Fédération des Poneys et Petits Chevaux de France (FPPCF)** qui regroupe les différentes Associations Nationales de Races de poneys de sport et loisir. Des actions sont mutualisées pour obtenir de meilleures subventions et donc faire des économies pour réaliser les différents projets (exemple pour les formations, les salons, la plateforme étalons).
- **La Société Hippique Française (SHF)**, qui nous met à disposition des outils informatiques pratiques et facilement exploitables. Tout comme les adhésions à l'AFPC, la SHF nous permet aussi d'entrer numériquement les notes des différentes activités caractéristiques de l'Association tel que :
 - Les classifications (avec publication en ligne des résultats immédiatement).
 - Les concours d'élevage (une note unique pour les shows et pour les 3 ans montés, la possibilité de noter différents ateliers).

Cela épargne beaucoup de travail administratif manuel, facilite la transmission des informations, et permet aussi d'avoir des bases de données et des historiques sauvegardés.



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

Siège social : Chez M. Pascal WANDON, 1010 rue des Canadiens, 76520 GOUY

☎ : 06 99 85 29 75

✉ : connemara.france@wanadoo.fr

Site : www.connemara-france.com

RNA W533000002 - SIRET n° 415209691

Prochainement nous aurons aussi la possibilité via notre site internet de déposer des annonces via la plateforme « SHF Market Connemara ».

La SHF s'est « enfin » engagée officiellement à nos côtés en ce qui concerne le « redressement fiscal » en nous octroyant une aide financière « exceptionnelle » pour financer les frais d'avocat liés à la contestation contre de l'administration fiscale.

- **L'IFCE et le SIRE** qui gèrent l'édition des papiers des poneys et qui centralisent la base de données et les dossiers relatifs à la gestion de la race. Tant que l'AFPC n'est pas passée Organisme de Sélection (OS), l'IFCE assume la responsabilité juridique de la gestion de la race. Nous sommes souvent amenés à les consulter pour tout ce qui concerne la réglementation Française et Européenne mais aussi pour servir d'intermédiaire pour les propriétaires et/ou éleveurs qui rencontreraient des difficultés avec les instances nationales.
- **Les associations régionales du poney Connemara.** L'année 2020 a suivi la ligne de conduite établie lors de la réunion des associations régionales de novembre 2019. Malheureusement, suite aux restrictions dues à la Covid 19, l'AFPC n'a pas pu mettre en action la totalité des actions retenues lors de cette réunion, comme les classifications sur les régionaux.
- **Les associations Connemara à l'international (ICCPS, CPBS...).** Pascal WANDON maintient le lien afin que l'AFPC reste sur la scène internationale. Il semble important d'avoir des informations sur les débats, actualités etc. de la sphère Connemara à travers le monde. Bien sûr, avec la COVID 19, l'activité a été fortement perturbée.

1.3. Studbook CO et registre COPB

604 naissances de CO et COPB (chiffres officiels transmis par l'IFCE au 4 mars 2021) ont été recensées en 2020 (contre 641 en 2019) dont 385 Connemara.

La race Connemara (avec les COPB) est la 3ème race en nombre de naissances, parmi les races de la FPPCF, après le PFS et le Shetland.

Les statistiques sont disponibles sur le site de l'IFCE, dans l'onglet Stats & Cartes.

45 importations ont été enregistrées par l'AFPC en 2020. Il s'agit uniquement des poneys importés pour lesquels les droits d'inscriptions au Studbook CO ou registre COPB ont été payés.

Inscriptions à titre rétroactif en 2020 : 3 CO et 15 COPB (2 CO et 17 COPB en 2019).

Le tarif est de 50€ pour les COPB.

Pour les Connemara, l'inscription à titre rétroactif ou à titre initial coûte 250€, car c'est souvent le résultat d'une irrégularité administrative (pas de carnet de saillie, refus de payer la taxation sur livret...) et cela concerne souvent les mêmes éleveurs.

1056 juments dont la production peut être inscrite en CO ou COPB ont été saillies en 2020. (995 en 2019).



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

Siège social : Chez M. Pascal WANDON, 1010 rue des Canadiens, 76520 GOUY

☎ : 06 99 85 29 75

✉ : connemara.france@wanadoo.fr

Site : www.connemara-france.com

RNA W533000002 - SIRET n° 415209691

Evolution des juments saillies

Type d'équidé : Poneys, Race : Connemara (y.c. part bred), Année : 2020

Race production	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Connemara (y.c. part bred)	999	954	908	713	661	706	998	918	1 034	995	1 056
Total	999	954	908	713	661	706	998	918	1 034	995	1 056

ifce - SIRE

Données SIRE au 4/03/2021 :

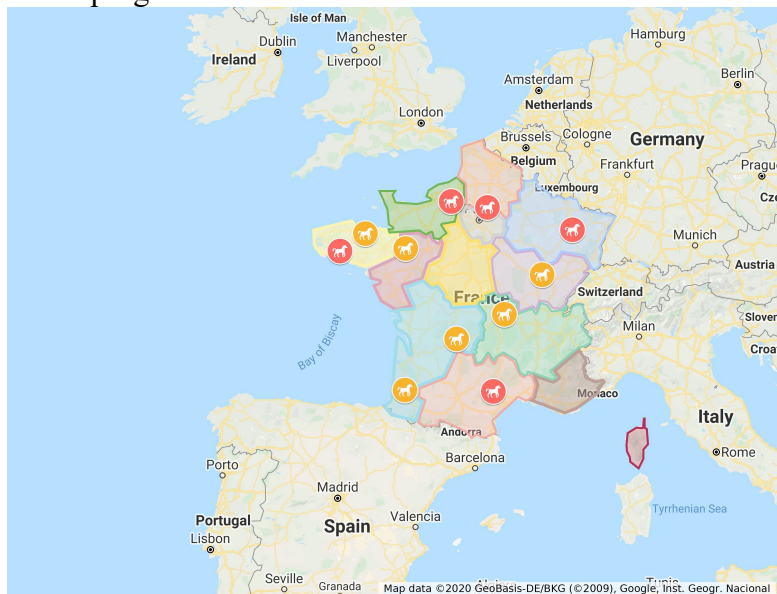
- Nombre de juments Connemara saillies par un étalon approuvé en 2020 : 634
- Nombre de juments Connemara saillies par un étalon autre que Connemara en 2020 : 256
- Nombre de juments COPB saillies par un étalon Connemara approuvé en 2020 : 3
- Nombre de juments COPB saillies par un étalon autre que Connemara : données non transmises mais si on fait la différence avec Stats & Cartes 1056 - 893 = 163

Une Commission Studbook a eu lieu en 2020 : en octobre.

Ces réunions permettent de traiter les dossiers qui posent problèmes et pour lesquels une décision collégiale est nécessaire. Les dossiers « simples » sont traités au fil de l'eau et renvoyés rapidement au SIRE pour la suite de la procédure.

1.4. Les classifications en 2020

11 classifications avaient été programmées.



Classifications 2020 :

Candidatures 2020

1. ~~Fayet 15/03~~
2. ~~Saint Thurien 26/06~~
3. ~~Saint Aubin de Celloville 17/05~~
4. ~~Montépilloy le 20/09~~
5. ~~Rosière aux salines 25/04~~

Régionaux 2020

6. ~~Vichy 30/05 Connem'ARA~~
7. ~~Tartas 07/06 CO d'Aquitanie~~
8. ~~Laval 21/06 ACPL~~
9. ~~Dijon 25/07 ACMB~~
10. ~~Lamballe 12/09 CO Bretagne~~

11. + Pompadour 28/08



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

Siège social : Chez M. Pascal WANDON, 1010 rue des Canadiens, 76520 GOUY

☎ : 06 99 85 29 75

✉ : connemara.france@wanadoo.fr

Site : www.connemara-france.com

RNA W533000002 - SIRET n° 415209691

A cause de la pandémie à la Covid 19, seule une classification a eu lieu à Pompadour lors des Championnats de France Connemara et Connemara Part-bred.

Au total, 10 poneys ont été classifiés en 2020 dont :
6 femelles (dont 50 % en classe 1) et 4 mâles (dont 0 en classe 1).

Le listing complet des poneys classifiés est consultable sur le site internet de l'AFPC et actualisé à la date du 31 décembre 2020.

1.5. Les salons

Tous les salons ont été annulés en 2020. L'AFPC avait prévu de participer au :

- ✓ Salon International de l'Agriculture
- ✓ BIP
- ✓ Generali Open de France
- ✓ Equita Lyon

1.6. Les formations

La pandémie due à la COVID 19 n'a pas permis d'organiser de réunions à notre grande déception.

1.7. Les actions de communication

1. **Un Numéro Spécial Connemara de l'Echo des Poneys** a été fait en 2020, pour la 2^{ème} année. Il est envoyé aux naisseurs de CO, aux adhérents et aux abonnés de l'Echo des Poneys. Le surplus était destiné aux salons.
2. **L'annuaire des adhérents AFPC** a été réédité pour 2020 (adhérents 2019-2020) en 2 parties, le collège éleveurs et le collège propriétaire. L'affichage des affixes d'élevage a été proposé aux adhérents du collège éleveurs.
3. **Le partenariat avec l'Echo des Poneys** a été poursuivi en 2020 (publicité magazine / publications réseaux sociaux et site internet).
4. **Le partenariat avec Poney As** a été relancé en décembre 2020 pour une publicité double page dans le catalogue des étalons 2021.
5. L'AFPC communique aussi sur le web : **page Facebook, site internet, Instagram, emailings** (via un outil spécial qui permet d'avoir des statistiques).
6. **Renouvellement de : 2 flammes + 4 fonds de boxes** pour les différentes manifestations.
7. **Création d'une vidéo de présentation de l'association**, de ses missions et de ses actions.
Réalisation : Crack en Boite. Tournage à l'occasion du National 2020.



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

Siège social : Chez M. Pascal WANDON, 1010 rue des Canadiens, 76520 GOUY

☎ : 06 99 85 29 75

✉ : connemara.france@wanadoo.fr

Site : www.connemara-france.com

RNA W533000002 - SIRET n° 415209691

1.8. La Boutique

En 2020, la Boutique AFPC a proposé plusieurs produits : Mugs, Tote bag, casquettes, porte-bride, blouson, polos, porte-clefs, t-shirt, pin's, tapis, bonnets, couvertures...

1.9. Le National

L'édition 2020 du National a été organisée à Pompadour les 28, 29 et 30 août 2020.

Quelques chiffres :

- 43 engageurs
- 83 poneys sur site
- 101 engagements en épreuves
- 30 épreuves
- 2 juges Français M. Louis Marie Philibert (Juge International) et M. Guillaume BLANC (IFCE) (Cause COVID 19 et restrictions sanitaires des différents pays européens) et 1 juge Réserve M. Pascal WANDON
- 20 bénévoles (Accueil, Sono, paddock, vérification des puces électroniques etc.)
- 25 sponsors en plus de l'AFPC
- Un rond d'Havrincourt monté dans la grande carrière, le vendredi, pour les épreuves des 2 ans Sport, 3 ans montés et la classification
- Un atelier saut en liberté mené par M. Henry BRUGIER
- Une formation à la présentation en show animée par M. Pascal WANDON
- Une séance « shooting » photo devant les portes du château
- Une vidéo du National a été réalisée ainsi qu'une vidéo de l'Association par une professionnelle qui était déjà présente pour la FPPCF pour les « Clips vidéos d'étalons »
- Un repas des éleveurs a été proposé comme chaque année, orchestré par l'équipe de M. DONZEAU
- Un remerciement a été fait cette année pour tous les bénévoles mis à contribution
- Une édition collector du T-shirt AFPC a été réalisée spécialement pour le National 2020 en partenariat avec la dessinatrice humoristique Cheval Ta Race

1.10. Création du programme d'élevage Connemara

La parole est à Mme Charlotte Boyer.

Plusieurs réunions lors du 1^{er} confinement COVID du mois de mars 2020 ont permis d'élaborer un programme d'élevage pour l'AFPC dédié aux CO et COPB.

Il a été convenu de distinguer un programme d'élevage pour les Connemara et un programme d'élevage pour les COPB.

Pour l'instant, seul le programme des CO est en cours de réalisation.

Il va se structurer autour de 3 labels :

- Label modèle & allures,
- Label performance,
- Label production.



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

Siège social : Chez M. Pascal WANDON, 1010 rue des Canadiens, 76520 GOUY

☎ : 06 99 85 29 75

✉ : connemara.france@wanadoo.fr

Site : www.connemara-france.com

RNA W533000002 - SIRET n° 415209691

Tous les poneys Connemara peuvent d'ores et déjà être caractérisés dans les labels modèle & allures et/ou performance.

En revanche, seuls certains poneys ont des productions. De plus, la qualité de reproducteur dépend de la caractérisation propre du poney qui produit, mais aussi des caractéristiques intrinsèques de chacun de ses produits. Compte tenu de cette complexité et de la multitude des paramètres entrant en considération, l'AFPC a choisi de se concentrer, dans un premier temps, exclusivement sur le label modèle & allures et le label performance. Une fois qu'ils seront opérationnels, il sera temps de construire le label production, et le programme d'élevage pour les COPB.

Une équipe projet a été montée au sein du CA de l'AFPC. Le projet a été soumis aux juges ce qui a mené à quelques modifications avant la validation du projet. Celui-ci a ensuite été présenté aux associations régionales Connemara et à quelques représentants institutionnels (Ifce / FPPCF...).

L'architecture est prête.

Matériellement, le programme d'élevage sera une plateforme informatique sur laquelle chaque poney caractérisé sera référencé et où chacun pourra faire ses recherches en autonomie. Pour atteindre cet objectif, tous les résultats de concours de l'AFPC (Nationaux / classifications) et de certains régionaux Connemara doivent être numérisés sous forme de bases de données Excel complètes. Ce travail d'informatisation est en cours. Une fois prêt, le prestataire informatique pourra créer la plateforme. Objectif 2021.

1.11. Renouvellement des Statuts

Les statuts étant obsolètes, un travail de refonte est en cours. Nous n'en sommes qu'à son tout début. L'objectif est de simplifier et de standardiser les statuts et de transférer les clauses non indispensables dans un règlement intérieur, plus facilement modifiable.

1.12. Point sur le redressement fiscal

La parole est à Mme Charlotte BOYER

Un point très précis a été fait lors de l'AGO 2020. L'historique et les raisons du redressement fiscal sont détaillés dans le PV de l'AGO 2020 consultable sur le site internet de l'AFPC. Ce dossier, depuis plusieurs années, demande beaucoup de temps et de travail et coûte également beaucoup à l'AFPC : coût du redressement et coûts connexes (avocat, ...).

Depuis, la SHF s'est réellement engagée auprès de l'AFPC à prendre en charge les frais de défense au sujet du redressement pour un montant de 3 500 € d'honoraires juridiques plus éventuellement 1 080 € de frais de déplacement de l'avocate. Une convention a été signée début juillet 2020 autour de cet engagement, et 1 750 € ont été perçus par l'AFPC.

L'AFPC a également demandé à saisir le médiateur fiscal et a fait une réclamation pré-contentieuse auprès de l'administration fiscale. Pour l'instant, l'AFPC n'a pas de nouvelle concernant la réclamation pré-contentieuse. En ce qui concerne la médiation, le médiateur se dessaisit du dossier et considère qu'il n'est pas compétent pour le moment, tant que l'administration fiscale n'a pas apporté de réponse concernant la réclamation pré-contentieuse.



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

Siège social : Chez M. Pascal WANDON, 1010 rue des Canadiens, 76520 GOUY

☎ : 06 99 85 29 75

✉ : connemara.france@wanadoo.fr

Site : www.connemara-france.com

RNA W533000002 - SIRET n° 415209691

2. RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2020

Cf. Annexe 2 + Annexe 3

La parole est à Mme Perrine PEILLON.

COMPTE DE RESULTAT

Total de produits : 68 097 € (97 592 € en 2019)

Total des charges : 74 653 € (102 515 € en 2019)

Résultat de l'exercice : - 6 556 € (- 18 030 € en 2019 dont 13 107 € de redressement fiscal)

- Adhésions en baisse

8 045 € contre 10 040 € en 2019

- Communication stable

- 11 958 € contre - 10 573 € en 2019

- Évènements tous annulés (Covid) sauf Pompadour

Charges : - 18 287 € contre - 25 322 € en 2019 (50 ans de l'AFPC)

Produits : 6 787 € contre 10 161 € en 2019

- Personnel extérieur : Chargée de missions et comptable, stable

- 34 913 € contre - 33 234 € en 2019

- Studbook, stable

36 710 € contre 36 572 € en 2019

- Classifications toutes annulées (Covid)

- Subventions en baisse

14 013 € contre 28 759 € en 2019



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

Siège social : Chez M. Pascal WANDON, 1010 rue des Canadiens, 76520 GOUY

☎ : 06 99 85 29 75

✉ : connemara.france@wanadoo.fr

Site : www.connemara-france.com

RNA W53300002 - SIRET n° 415209691

S'en suit un temps d'échanges :

Question : *Détail de la somme de 34 913 € (charges) ?*

Réponse : *33 029 € pour Mme Charlotte BOYER (dont une facture de décembre 2019 payée en janvier 2020) et 1884 € pour le comptable.*

Question : *M. Pascal VALLEAU souhaite des précisions sur le compte 6251 (somme de 5335 €, frais CA et AG) et sur le compte 62512 (somme de 15 450 €, Pompadour).*

Réponse : *La somme de 15 450 € correspond aux charges liées à l'évènement « Pompadour ». Mmes Charlotte BOYER et Perrine PEILLON proposent une analyse détaillée liée à l'évènement « Pompadour ». Il faudrait à l'avenir optimiser les dépenses et les recettes pour arriver à un équilibre sur cet évènement. (cf annexe 4)*

La somme de 5 335 € correspond aux frais liés aux CA. En janvier, ont été payées des notes de frais du CA de décembre 2019. Pour 2020, les CA ont eu lieu en visioconférence et un séminaire de travail a été organisé sur deux jours à Lignièrès.

M. Pascal WANDON précise que le remboursement des frais de déplacement se fait par rapport à une grille tarifaire établie par l'AFPC (soit 0,36€/km) et que des vérifications sont effectuées (kilométrage, justificatifs ...), ce que confirme Mme Perrine PEILLON.

M. Pascal VALLEAU interroge sur l'origine de ce montant, qu'il estime très supérieur au prix du gasoil. Mme Emilie MORICHON précise que ce fonctionnement par forfait kilométrique s'applique dans un grand nombre d'associations, qu'il englobe les frais liés à l'utilisation du véhicule et qu'il est en dessous de ce que propose l'administration fiscale (grille affichée à l'écran par Mme Charlotte BOYER). Ces propos sont confirmés par M. Guillaume BLANC.

En conclusion, au vu des échanges de constations entre les participants, Mme Emilie MORICHON indique que le fonctionnement concernant les notes de frais est identique à l'ensemble des associations, y compris de la filière, et qu'une réflexion peut être menée sur le sujet, si besoin.

Question : *Mme Emilie ERGAND indique que le prévisionnel 2019 prévoyait un budget non négligeable pour les prestations extérieures et que le compte de résultats 2020 fait apparaître une augmentation d'environ 20 % de ce budget. Elle affirme que « les statuts, certes obsolètes, prévoient une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) pour permettre cette augmentation » et demande ce qu'il en est.*

Réponse : *Mme Perrine PEILLON indique que Mme Charlotte BOYER a travaillé pour faire avancer certains dossiers en cours.*

M. Pascal WANDON précise que le CA réuni à Lignièrès a prolongé les missions de Mme Charlotte BOYER conformément à l'article 10 des statuts.

Mme Charlotte BOYER indique que selon les statuts, obsolètes et sujets à interprétation, l'article 10 prévoit que l'embauche d'un salarié est de la compétence du bureau après avis du CA, a fortiori pour un prestataire de services. (Mme Charlotte BOYER n'étant pas salariée mais bien prestataire de services). L'AG 2020 a statué sur un montant de prestations qui a été réévalué par le CA.

Question : *M. Vincent SOLEILHET souhaite avoir des informations sur les échanges qui ont eu lieu entre les associations régionales et l'AFPC.*

Réponse : *M. Pascal WANDON répond que depuis novembre 2019, l'équipe actuelle a voulu renouer des liens avec les régions. Une rencontre en présentiel a eu lieu en 2019. Pour 2020, et à cause de la Covid, pas de réunion en présentiel mais une réunion de présentation du programme d'élevage à destination des régions a eu lieu, ainsi que le sponsoring par lot pour les évènements qui ont eu lieu.*



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

Siège social : Chez M. Pascal WANDON, 1010 rue des Canadiens, 76520 GOUY

☎ : 06 99 85 29 75

✉ : connemara.france@wanadoo.fr

Site : www.connemara-france.com

RNA W53300002 - SIRET n° 415209691

Question : Mme Emilie ERGAND revient sur « la présentation des administrateurs » et souhaite savoir « comment on fait pour prendre des décisions et que les décisions sont valides avec un CA avec une légitimité de six personnes seulement. »

Réponse : M. Pascal WANDON indique que cette question fait référence aux questions reçues au titre des questions diverses (cf. 5/ page 23 et suivantes et annexe 8) et au débat qui a cours depuis plusieurs semaines sur les réseaux sociaux. Il dit d'ailleurs regretter la manière dont les reproches ont été « largement étalés » sur Facebook. Il se réjouit que Mme Emilie ERGAND connaisse aussi bien les statuts, ait eu le temps de les analyser de manière approfondie et d'étudier tous les comptes rendus de réunions des dernières années. Elle soulève un point concernant M. Jean-Michel DESSAGNES. D'ailleurs, depuis ce communiqué, M. Jean-Michel DESSAGNES s'est retiré, son élection n'étant pas statutairement conforme. M. Pascal WANDON indique être confus de cette erreur.

En ce qui concerne les cooptations :

M. Pascal WANDON indique que cette question met en exergue les difficultés d'interprétation des statuts de l'AFPC (cf annexe 5).

Mme Emilie ERGAND cite l'article 10 des statuts mais M. Pascal WANDON fait remarquer qu'elle omet la phrase suivante, qui a son importance :

« Les pouvoirs des membres ainsi cooptés prennent fin à l'époque où devaient normalement expirer le mandat des membres remplacés ».

C'est bien pourquoi le CA a considéré que :

- Mme Joana MAYOT qui a été cooptée en remplacement de M. Philippe CARLES (dont le mandat devait s'arrêter cette année) est sortante cette année et se représente.
- Mme Félicie ANGENAULT qui a été cooptée en remplacement de M. Yves MODESTE (dont le mandat doit s'arrêter en 2022) n'est pas sortante.
- M. Pascal DARCQ qui était sur un siège laissé libre suite à l'AG 2019 (après non-représentation de M. Philippe SOLEILHET) n'était pas sortant mais il a de toute façon démissionné entre temps.

Cela met bien en exergue qu'il faut traiter le projet refonte des statuts au plus vite.

Mme Emilie ERGAND estime qu'il n'y a pas de place pour l'interprétation, que l'on devrait voter pour 9 administrateurs et non 8, que les statuts, même obsolètes, sont ceux avec lesquels on travaille, sans quoi la validité des actions pourrait être mise en doute. M. Pascal WANDON confirme que les statuts sont très obsolètes.

Mme Charlotte BOYER prend la parole pour indiquer qu'il existe une vraie difficulté d'interprétation des statuts et que l'AFPC travaille dessus actuellement, après avoir, ces deux dernières années, placé le Connemara en priorité plutôt que le côté administratif. Effectivement, lors de l'AG, il faut faire une confirmation des cooptations, ce qui a été omis.

Mme Angélique BASTIAN prend la parole. Elle indique avoir bien compris que Mme Emilie ERGAND souhaitait toucher tous les points sensibles concernant les statuts et le fonctionnement de l'association et rappelle que l'association était « moribonde » en 2018 et qu'on ne peut pas « taper sans arrêt » sur l'équipe qui a réussi à faire avancer de nouveau l'association et donc le Connemara, sous prétexte qu'il y a des interprétations qui peuvent être faites.

Mme Emilie ERGAND affirme que « si l'administratif n'est pas en règle, tout le travail effectué ne vaut rien ».

Mme Angélique BASTIAN s'étonne justement, à ce propos, des irrégularités administratives constatées sur le fonctionnement de l'Association Connemara Pays de Loire (ACPL) dont Mme Emilie ERGAND est pourtant la présidente.

S'en suit un échange entre Mme Angélique BASTIAN et Mme Emilie ERGAND au sujet de l'administratif de l'ACPL.

Mme Emilie MORICHON intervient pour mettre fin à l'échange.



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

Siège social : Chez M. Pascal WANDON, 1010 rue des Canadiens, 76520 GOUY

☎ : 06 99 85 29 75

✉ : connemara.france@wanadoo.fr

Site : www.connemara-france.com

RNA W533000002 - SIRET n° 415209691

M. Pascal WANDON, puisque les cooptations semblent poser problème, pose la question suivante à l'assemblée : « Acceptez-vous de confirmer les cooptations de Mme Joana MAYOT, Mme Félicie ANGENAULT et M. Pascal DARCO ? »

Si cela convient à l'AG, M. Pascal WANDON propose d'effectuer un sondage Zoom.

Mme Emilie MORICHON propose de le mettre en place. Elle affirme également, suite à une question, que l'AG est bien conforme à la procédure élaborée par la FPPCF pour l'ensemble des races fédérées et que l'utilisation de l'outil Zoom et de son sondage (dans le vocabulaire anglais de Zoom, c'est bien un vote) sont bien légitimes et légaux.

Par soucis de lisibilité du PV, les résultats de ce vote sont transcrits ici, bien que, pour des raisons techniques de mise en place, il ait été réalisé un peu plus tard au cours de la réunion.

Les résultats indiquent « oui à 67% ».

Question : M. Pascal VALLEAU demande des précisions concernant le grand livre.

Réponse : M. Pascal WANDON indique que pour répondre à la demande de diffuser le grand livre, plusieurs instances, comme la FPPCF, l'IFCE et le comptable, ont été consultées pour réunir des avis sur cette question. Il n'y a pas d'obligation d'avoir une comptabilité même si c'est évidemment indispensable pour la gestion de l'association. La diffusion généralisée du grand livre ne se pratique pas dans les autres associations.

Des éléments comptables très détaillés ont été diffusés.

Il est consultable au siège social, mais c'est difficile avec les règles sanitaires.

M. Pascal WANDON rappelle qu'il ne s'agit pas d'un audit, mais d'une AG.

Par ailleurs, il tient à préciser que « Les méthodes employées ces derniers temps sont inadmissibles et relèvent presque de la diffamation. Nous sommes ouverts à la discussion et prêts à répondre aux questions posées. Si besoin, il est possible d'envisager une réunion avec les personnes intéressées pour parcourir et expliquer le grand livre ensemble ».

Il ajoute avoir été « extrêmement surpris que ce matin, M. Pascal VALLEAU ait pris l'initiative d'appeler directement le cabinet comptable de l'AFPC pour demander le grand livre en se faisant passer pour un membre du Conseil d'Administration ».

Mme Emilie MORICHON intervient et propose d'aborder les points suivants (à la demande de nombreuses personnes présentes).

Mme Charlotte BOYER rappelle que les votes via l'outil Balotilo s'arrêtent automatiquement à 21 heures. Mme Emilie MORICHON propose de procéder à la présentation des candidats aux postes d'administrateurs.

Chaque candidat se présente.



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

Siège social : Chez M. Pascal WANDON, 1010 rue des Canadiens, 76520 GOUY

☎ : 06 99 85 29 75

✉ : connemara.france@wanadoo.fr

Site : www.connemara-france.com

RNA W533000002 - SIRET n° 415209691

3. PREVISIONNEL 2021

3.1. Les actions prévues pour 2021

Cf. Annexe 6

3.1.1. L'association

• **Poste Chargée de projets**

L'AFPC est une association qui exige un travail continu et intensif pour assumer toutes ses missions (Administratif, Appel à Projets, dossier Fond Eperon...). Depuis 3 ans un énorme travail a été réalisé grâce à la création de ce poste de chargée de missions.

Nous avons bénéficié des compétences de Mme BOYER Charlotte pour toutes les branches de l'AFPC que ce soit pour :

- des actions de secrétariat
- des actions de communication (emailing...)
- des actions d'études des réglementations et législations
- des actions d'explications juridiques.

Son professionnalisme a permis aussi, le passage à l'ère numérique par la modernisation de l'association avec l'utilisation d'outils modernes comme internet, emailing, ...

L'AFPC continue à lui renouveler sa confiance. Mme Charlotte BOYER est devenue autonome dans son travail aux côtés des Connemara. L'AFPC s'est employée à redresser l'administratif, à réglementer les procédures, à faire un accueil téléphonique opérationnel... Tout ceci est indispensable pour avoir des bases solides et plus de clarté dans un but ultime : la promotion des Connemara et des Connemara Part-bred dans le monde actuel.

Emploi à mi-temps, compte tenu des finances, mais indispensable compte tenu de la charge de travail et les contraintes de disponibilité des bénévoles qui ont souvent une activité professionnelle déjà chargée.

Mme Charlotte BOYER prend la parole et précise ses missions au sein de l'AFPC, à savoir accompagner l'AFPC dans la construction et la gestion de la stratégie et des projets de l'AFPC et leur mise en place opérationnelle.

M. Pascal WANDON précise que les compétences informatiques et juridiques, entre autres, ainsi le regard extérieur de Mme Charlotte BOYER, sont très utiles au CA et que c'est bien le CA et son président qui prennent les décisions.

• **Prospection d'adhérents**

Dès la fin de l'année 2020, un projet d'emailing a été acté pour augmenter notre nombre d'adhérents. Un emailing (4 mails) a été conçu en janvier par un prestataire de service spécialisé et a été envoyé afin de promouvoir l'AFPC et ses actions à environ 6 000 personnes (naissieurs, étalonniers, propriétaires de Connemara / COPB, adhérents 2020).



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

Siège social : Chez M. Pascal WANDON, 1010 rue des Canadiens, 76520 GOUY

☎ : 06 99 85 29 75

✉ : connemara.france@wanadoo.fr

Site : www.connemara-france.com

RNA W533000002 - SIRET n° 415209691

Depuis plusieurs années, il y avait 2 collèges d'adhérents à l'AFPC :

- le Collège propriétaire/utilisateurs : 35€

- le Collège éleveurs : 50€.

Dans les faits, les deux collèges bénéficiaient exactement des mêmes services.

L'AFPC n'était pas en mesure de vérifier si l'adhérent avait choisi le collège d'adhésion adapté à sa situation. Il n'y avait pas de sanction en cas d'erreur (volontaire ou non).

Pour simplifier le système, le CA a décidé d'uniformiser les adhésions pour 2021 en ne gardant qu'un collège unique pour tous au tarif de 50€.

A première vue, il s'agit d'une augmentation de 15€ pour les propriétaires/utilisateurs mais :

- Décision assortie d'une offre promotionnelle de 20% de réduction pour toute adhésion prise en janvier, soit 40€ au lieu de 50€. L'augmentation passe de 15€ à 5€. Chaque adhérent (y compris propriétaire/utilisateur) a reçu 4 mails pour annoncer cette offre.

- Depuis plusieurs années, la cotisation des propriétaires/utilisateurs était de 15€ inférieure à celle des éleveurs, sans raison puisque les services reçus sont les mêmes. Comment le justifier auprès des éleveurs ?

Pour information, voici une comparaison avec les tarifs adhésions des autres associations :

Nom de l'Association Nationale de race	Tarif cotisation
Association Française du Poney Connemara	50€
Association Poney Welsh	50€
Association Nationale du Poney Français de selle	65€
Association du Poney New-Forest	60€
Association du Poney Haflinger	60€
Association Shetland de France	52€

Résultat de l'action :

A ce jour : 215 adhérents (au 4 février, 189 adhérents dont 188 avaient bénéficié de l'offre promotionnelle, avec 90 nouveaux adhérents).

Par rapport à 2020, 84 adhérents n'ont pas encore renouvelé leur adhésion.

3.1.2. L'écosystème

- **Ecosystème institutionnel (les adhésions de l'AFPC à d'autres associations – FFE / asso régionales)**

L'AFPC prévoit de continuer à entretenir du lien avec ses partenaires :

- La SHF qui fournit un outil informatique très utile dans la gestion de l'association et des concours. Un projet de numérisation des notes de classification est en phase de test (1^{er} test réalisé au national Connemara de Pompadour 2020 avec succès). L'objectif 2021 est que les notes soient publiées *via* la plateforme SHF, et qu'il soit affiché le classement ou la classe (classe 1 ou classe 2). A ce jour, après une classification AFPC, chacun peut voir les moyennes de tous les poneys engagés mais seul le propriétaire du poney a accès au détail des notes de son poney. Il est aussi prévu de développer un système de pont pour



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

Siège social : Chez M. Pascal WANDON, 1010 rue des Canadiens, 76520 GOUY

☎ : 06 99 85 29 75

✉ : connemara.france@wanadoo.fr

Site : www.connemara-france.com

RNA W53300002 - SIRET n° 415209691

l'actualisation automatique des données « adhérents » entre la plateforme SHF et le site internet de l'AFPC. Ces développements informatiques sont payants.

- La FPPCF avec laquelle l'AFPC participe à des salons, réalise des actions de communication etc. Cette fédération permet aux ANR de poneys de mutualiser des coûts et centralise certains dossiers de subventions reversées ensuite aux associations.

- A l'international, avec l'ICCPS (association Connemara internationale) et la CPBS (maison mère du Connemara).

- En régions avec les associations régionales Connemara.

L'AFPC maintient l'accord de 2020 c'est-à-dire qu'elle propose d'organiser une classification à l'occasion des concours régionaux organisés par une association régionale du Connemara, peu importe le nombre de poneys engagés. L'AFPC sponsorisera aussi une épreuve de ces régionaux en envoyant des lots.

Un travail d'Harmonisation des Concours de Modèle et Allures CO & COPB a été débuté avec les associations régionales Connemara et Connemara Part-bred.

La première réunion en visioconférence via « Zoom » d'explication du but de ces coopérations ANR/ARE (avec pour rappel invitation de la part de l'AFPC de tous les administrateurs des associations régionales) a été d'essayer d'avoir un schéma commun des concours Connemara M&A et s'assurer que les inscriptions dans les catégories rentrent dans un cadre légal définie par la caractérisation de la race...

L'objectif final est que chaque utilisateur puisse se repérer de la même manière sur les différents terrains de concours, mais également que les résultats puissent être exploitables pour le programme d'élevage.

Plusieurs associations acceptent une réflexion commune :

1. Association Connemara Morvan Bourgogne (Président M. Rémi PERRIN)
2. Association Connemara Bretagne (Présidente Mme Sabine LECOADOU)
3. Association Connemara Auvergne Rhône Alpes (Présidente Mme Angélique BASTIAN)
4. Association Connemara d'Aquitanie (Présidente Mme Christine DARAMY)

avec l'AFPC (Président M. Pascal WANDON).

Seule l'Association Connemara des Pays de Loire (Présidente Mme Emilie ERGAND) a refusé et a officiellement exprimé qu'elle ne voulait pas travailler avec l'AFPC après cette première réunion.

D'autres réunions sont en cours de programmation pour, dans un premier temps, travailler sur le tronc commun qu'est le Championnat Suprême (épreuves Juniors, épreuves Séniors, et Championnats).

Dans les « déserts Régionaux », là où il n'y a pas d'Association Connemara/Connemara Part-bred, l'AFPC étudie la possibilité de créer des « Délégués Régionaux » pour la représenter. Le but de l'Association Nationale de Race étant la promotion du poney Connemara et Connemara Part-bred sur l'ensemble du territoire.

Pour finir, toutes ces réunions permettent d'avoir une clarté du déroulement des épreuves pour le public et pour les concurrents.

Bien que l'ACPL se soit désengagée du processus de dialogue, nous laissons la « porte ouverte » et leur avons proposé de revenir si elle le désirait.

• Partenaires privées

Pour 2021, l'AFPC bénéficie de tarifs préférentiels sur le testage des étalons mis à la reproduction et demandant un carnet de saillies avec le laboratoire Labéo Franck Duncombe.



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

Siège social : Chez M. Pascal WANDON, 1010 rue des Canadiens, 76520 GOUY

☎ : 06 99 85 29 75

✉ : connemara.france@wanadoo.fr

Site : www.connemara-france.com

RNA W533000002 - SIRET n° 415209691

Il y a une volonté de développer des partenariats commerciaux avec des entreprises pour que les adhérents à l'AFPC puissent bénéficier de tarifs préférentiels.

Exemple de ce qui existe déjà avec l'Echo des Poneys : -20% pour l'adhérent AFPC qui souhaite faire une publicité dans l'Echo des poneys.

Pourquoi ne pas envisager d'avoir des possibilités de réductions pour les adhérents AFPC dans les différents secteurs liés au monde équestre, etc. ? Toute proposition sera étudiée et si vous avez d'autres idées, n'hésitez pas à nous les faire parvenir.

3.1.3. La Boutique

Le stock reste à écouler :

Pins, casquettes, polo, totes bags, porte-clés, ...

Un réassort sera effectué courant 2021 avec une gamme certainement plus réduite.

3.1.4. Actions de communication

- Equi'déclic gère toujours le site internet de l'AFPC.

Une étude est menée pour changer le site Internet. Notre version est trop ancienne et il devient difficile de le manipuler. Nous sommes en cours d'étude de différents devis afin d'avoir un site sécurisé, fonctionnel et lisible par tous. Le site actuel est tellement verrouillé que nous n'avons que peu de marges de manœuvres.

- L'AFPC prévoit de poursuivre l'animation des réseaux web : page Facebook, site internet, emailings, Instagram...

- L'AFPC poursuit aussi son partenariat avec l'Echo des Poneys par lequel l'AFPC fait de la publicité via la presse papier, les réseaux sociaux et le site internet de l'Echo des poneys.

- Un Numéro Spécial Connemara, élaboré par l'Echo des Poneys, est programmé. Il sera envoyé uniquement aux adhérents. Son sommaire est en cours de réalisation et il y aura certainement un appel pour que chaque adhérent puisse écrire un article sur un de ses poneys ou une de ses aventures personnelles dans le monde des Connemara. Nous n'en sommes encore qu'au projet.

- Une double page dans l'Echo des Poneys est prévue aussi pour promouvoir les poneys Connemara et les poneys Connemara Part-bred.

- Il est aussi prévu de refaire un annuaire 2021 des adhérents AFPC.

- La création d'un photo call est prévue pour 2021. Il s'agit d'un panneau avec un fond personnalisé, devant lequel toute personne peut se prendre en photo. La diffusion sur les réseaux sociaux de ces photos offre de la visibilité à l'AFPC.

- Projet de refonte du site web de l'AFPC en partenariat avec la FPPCF :

Comme cité au 1^{er} paragraphe des actions de communication, le site internet est de plus en plus difficile à manipuler. Il n'a jamais été autant utilisé que ces 3 dernières années avec déjà en 2018 un site qui n'était plus aussi performant. Il devient de plus en plus obsolète. Le site est non sécurisé https... pas possible selon Equi'déclic de modifier car il est trop ancien.



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

Siège social : Chez M. Pascal WANDON, 1010 rue des Canadiens, 76520 GOUY

☎ : 06 99 85 29 75

✉ : connemara.france@wanadoo.fr

Site : www.connemara-france.com

RNA W533000002 - SIRET n° 415209691

Nous ne pouvons plus combler les failles les unes après les autres car cela a un coût non négligeable et la perspective de refonte complète semble moins onéreuse.

Tout un travail de réflexion sur la création d'un modèle de site internet a été commencé avec la FPPCF. Le but est d'avoir un site facile d'utilisation, non verrouillé de tous les côtés, lisible et relié avec des outils et développements déjà en place comme la « plateforme étalon » et la nouvelle interface pour la publication des annonces poneys à vendre pour les adhérents à l'AFPC (interface SHF Market spéciale Connemara) ...

3.1.5. Salons

- Le **Salon International de l'Agriculture de Paris 2021** a été annulé.
- L'AFPC ne participera pas au **BIP 2021** et ne sponsorisera pas d'épreuve. (Ces derniers jours, l'annonce a été faite de son annulation)
- Un stand sera tenu au **Generali Open de France** en juillet. *
- L'AFPC participera à **Equita Lyon** en fin d'année. *

Un stand inter race est tenu par la FPPCF, sur lequel est présent l'AFPC. Des boxes sont proposés aux adhérents de l'AFPC, pour qu'ils amènent des poneys afin de représenter la race Connemara et COPB. Le box est offert aux deux Champions Suprêmes (CO et COPB) du National. *

- L'AFPC participera aussi à l'action mutualisée avec la FPPCF sur le **Salon du Cheval de Paris** qui se tient en décembre. *

- International

L'AFPC maintient ses contacts avec la CPBS, l'ICCPS (International Committee of Connemara Pony Societies)

L'AFPC aura une présence politique au **Clifden Show** *

**En fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des restrictions sanitaires nationales et internationales.*

3.1.6. Le National

Cette action récurrente est maintenue et elle se tiendra, comme d'habitude, le dernier week-end du mois d'août, soit les 27, 28 et 29 août à Pompadour.

Des réflexions sont menées sur l'amélioration de la planification des tâches des bénévoles, ainsi que sur la valorisation des COPB (proposer un concours différent...)

Nouveauté 2021, l'AFPC essaiera de mettre en œuvre une course poney enfant et une course poney adulte sur l'hippodrome de Pompadour. Des 1ers contacts ont été pris par M. Pascal WANDON (il faudra obligatoirement faire un stage le matin et la course aura lieu le dimanche après-midi).

Le National est chaque année déficitaire. Pour que l'évènement perdure, il faudra qu'il y ait une refonte des tarifs.



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

Siège social : Chez M. Pascal WANDON, 1010 rue des Canadiens, 76520 GOUY

☎ : 06 99 85 29 75

✉ : connemara.france@wanadoo.fr

Site : www.connemara-france.com

RNA W533000002 - SIRET n° 415209691

3.1.7. Formations

2021 sera une année derrière vos écrans :

- une formation gratuite sera proposée aux adhérents en visioconférence
- une formation juges et bénévoles est aussi prévue, l'objectif étant de les former à l'utilisation des outils numériques SHF par visioconférence via l'application Zoom

Des formations sont proposées *via* la FPPCF et fonctionnent bien. Elles sont ouvertes aux adhérents AFPC avec un tarif préférentiel. Elles sont consultables sur le site de la FPPCF et en général relayées sur notre site et/ou sur nos réseaux sociaux.

3.1.8. Studbook et Programme d'élevage

L'AFPC a toujours pour projet de déposer une demande d'agrément pour être reconnue Organisme de Sélection de la race Connemara et COPB en France.

A ce jour, l'AFPC est simplement ANR (Association Nationale de Race). Juridiquement, c'est encore l'IFCE qui porte la responsabilité de toutes les inscriptions au studbook. En passant OS, l'AFPC devient décisionnaire responsable de la gestion de la race et l'IFCE agira en prestataire de services.

Avant de faire la demande, il est souhaitable de finaliser le programme d'élevage, de modifier les statuts et le Règlement de Studbook.

L'AFPC poursuit le travail de construction, de finalisation et d'application de son **programme d'élevage**. Il s'agit d'une des priorités 2021, dans la mesure du possible, compte tenu du calendrier déjà bien rempli. L'idée est de valoriser l'élevage et aussi le sport. Un système d'attribution de points ou d'étoiles est en cours de construction, en fonction de différents critères tels que les indices, les podiums en concours d'élevage, les classifications etc. Des labels seront ensuite définis. Quelques réunions de travail ont déjà eu lieu mais le projet n'en est qu'à ses débuts.

Ce projet nécessite de construire des grilles de labellisation et ensuite de remplir ces grilles avec des données. Cette deuxième partie est très fastidieuse car elle suppose de recenser, une à une, des données dans des tableurs Excel. Une difficulté supplémentaire réside en ce que, au National, il y a seulement un classement, et pas d'attribution de notes. Des bases de données Excel avec les résultats, les noms des poneys et leurs numéros SIRE sont en cours de construction et nous avons recensé l'ensemble des concours Nationaux.

⇒ Une Réunion zoom de présentation sera organisée pour le public.

3.1.9. Classifications

Le Conseil d'Administration de l'AFPC a décidé de clarifier le système d'organisation des classifications à compter de 2021 :

- Une classification [Mâles et Femelles] organisée à l'occasion de chaque régional Connemara*. L'AFPC prendra en charge les frais inhérents à l'organisation de cette classification, sur présentation et acceptation préalable de devis par le CA de l'AFPC.
- Une classification organisée pendant le National à Pompadour (mâles et femelles).
- Des classifications organisées sur demande, en réponse à un appel à candidature*. Ces classifications seront uniquement des classifications femelles. Pour la saison 2021, il fallait se porter candidat avant le 31 décembre 2020.



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

Siège social : Chez M. Pascal WANDON, 1010 rue des Canadiens, 76520 GOUY

☎ : 06 99 85 29 75

✉ : connemara.france@wanadoo.fr

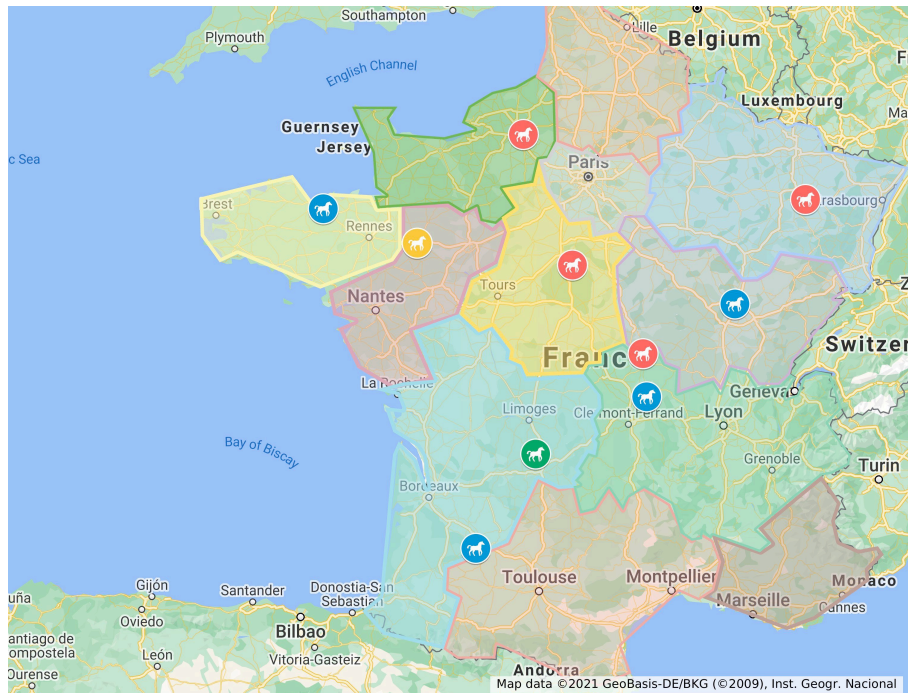
Site : www.connemara-france.com

RNA W533000002 - SIRET n° 415209691

Cette année, l'AFPC a répondu favorablement à l'ensemble des candidatures reçues. Ces classifications auront lieu à condition que 10 poneys au moins y soient engagés (et soient classifiables). Un cahier des charges à destination des candidats a été élaboré et est disponible sur le site internet de l'AFPC.

**Selon un cahier des charges précis élaboré par l'AFPC*

9 classifications sont programmées en 2021 :



5 Classifications mâles et femelles (Pompadour, Vichy, Barbaste, Dijon, Lamballe)

4 Classifications femelles (St Aubin Celloville, Marcilly en Villette, Rosières aux Salines, Aurouer)

Il y en aura peut-être une 10^{ème}, en partenariat avec l'ACPL à Laval mais c'est en suspens, dans l'attente de communication de l'ACPL.

3.1.10. Précisions sur la refonte des statuts

Il est évident que la priorité et l'urgence, c'est la refonte des statuts.

Le travail a commencé (étude, axes d'amélioration), le projet sera proposé au CA puis sera soumis au vote en AGE.



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

Siège social : Chez M. Pascal WANDON, 1010 rue des Canadiens, 76520 GOUY

☎ : 06 99 85 29 75

✉ : connemara.france@wanadoo.fr

Site : www.connemara-france.com

RNA W533000002 - SIRET n° 415209691

3.2. Le prévisionnel financier 2021

Cf Annexe 7

Mme Perrine PEILLON fait lecture du prévisionnel 2021.

S'en suit un temps d'échanges :

Question : Mme Emilie ERGAND demande des précisions sur le poste stud-book (IFCE/naissances) qui lui semble largement sur estimé (« 100% des saillies ne conduisent pas à une immatriculation en connemara »)

Réponse : Mme Perrine PEILLON indique que ce poste est assez stable.

Mme Cécile ARNAUD, IFCE, intervient pour préciser que sur ce poste sont également comptabilisées les importations (60€ / poney reversés à l'association) ainsi que les actions liées à la promotion du COPB (le système de déclaration de naissance permet de proposer le registre du COPB à tous les poulains inscriptibles et le nombre de naissances en COPB est donc en augmentation constante. De plus, les éleveurs concernés ont reçu une information de promotion du COPB). Elle souligne que l'association est assez active pour attirer les éleveurs vers ce registre.

Mme Emilie MORICHON précise que sur ce poste sont également comptabilisés les reliquats d'immatriculation d'une année précédente sur une année suivante.

M. Guillaume BLANC, directeur de l'accompagnement de la filière équine au niveau de l'IFCE et en charge du dossier des aides d'État, précise que les aides n'ont pas diminué en volume et qu'elles sont liées à des actions via des appels à projet. Il y a eu à l'année N-1 un gros dossier avec les 50 ans du Connemara (attribution d'une aide exceptionnelle), d'où une baisse par rapport à l'année N-1. Par ailleurs, de plus en plus d'aides sont mutualisées au travers de la FPPCF et de la SHF.

Question : M. Pascal VALLEAU pose une question sur l'augmentation du produit entre 2020 et 2021.

Réponse : L'année 2020 a été une année particulière à cause de la Covid (pour toutes les associations, précise Mme Emilie MORICHON), ce qui explique un produit 2020 diminué.

Question : Mme Victoriane MAROT souhaite des précisions sur le temps de travail de Mme Charlotte BOYER (70%-50%?), sur son statut, ainsi que sur le budget dédié.

Réponse : Mme Charlotte BOYER précise qu'elle est assujettie à la TVA à compter de début janvier 2021, que cela a donc des répercussions et qu'elle travaille pour l'association pour un équivalent 50% (et non plus 70%).

Mme Charlotte BOYER précise qu'elle est prestataire de services pour l'AFPC.

Mme Victoriane MAROT demande si l'AFPC peut se permettre de faire appel aux services d'un prestataire de services.

Mme Emilie MORICHON intervient pour préciser que cette question est soumise au vote du conseil d'administration et que ce n'est pas à l'AG de statuer sur ce point.

Mme Perrine PEILLON précise que depuis que l'AFPC fait appel à Mme Charlotte BOYER (depuis 2018), le résultat financier est en amélioration.. (environ - 5000/6000 actuellement, contre - 26 000 en 2017, sans que cela n'émeuve personne, - 11 000 en 2016, - 17 000 en 2015)

Mme Emilie MORICHON souligne la cohérence de la gestion financière et l'intérêt pour les associations, de faire appel à des prestataires de services pour pouvoir capter des subventions.

Mme Aurélie GEVAUDANT remercie Mme Emilie MORICHON d'avoir souligné le travail de la prestataire de services concernant l'obtention des subventions, car ce sont des dossiers très lourds à monter. Elle



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

Siège social : Chez M. Pascal WANDON, 1010 rue des Canadiens, 76520 GOUY

☎ : 06 99 85 29 75

✉ : connemara.france@wanadoo.fr

Site : www.connemara-france.com

RNA W533000002 - SIRET n° 415209691

regrette également les critiques incessantes sur le travail de Mme Charlotte BOYER ou sur les décisions qui sont prises en CA pour conserver Mme Charlotte BOYER en tant que prestataire de services.

Question : *une question est posée sur le fond de trésorerie disponible.*

Réponse : *Mme Perrine PEILLON donne l'état de la trésorerie au 19 mars 2021 : 1 492 € sur le compte SHF, 8 656,92 € sur le compte courant, 14 889,71 € sur le livret A, soit une trésorerie de 25 038,63 €*

S'en suit une présentation sur les événements SHF, gestion, concours d'élevage, primes, épreuves PRATIC, fiche cheval, par Mme Faustine MARZETTO (salariée de la SHF, en charge en particulier de la coordination avec les associations nationales de races..)



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

Siège social : Chez M. Pascal WANDON, 1010 rue des Canadiens, 76520 GOUY

☎ : 06 99 85 29 75

✉ : connemara.france@wanadoo.fr

Site : www.connemara-france.com

RNA W53300002 - SIRET n° 415209691

4. ELECTION DES ADMINISTRATEURS - RESULTAT DES VOTES

Mme Emilie Morichon rappelle de nouveau la légalité de l'outil de vote Balotilo (conformément aux ordonnances citées en début d'AG). La clôture des votes à 21 heures a été annoncée en amont, les éléments nécessaires au vote ont été fournis par écrit avant le vote.

Mme Charlotte Boyer précise que l'outil permet un vote anonyme.

115 votes ont été exprimés. Le droit au vote a été ouvert pour les 215 adhérents.

Résultat des votes : Lien Balotilo 1^{er} tour : <https://www.balotilo.org/c/WUqfawee13RPtJr4>

Le rapport moral de l'exercice 2020 est approuvé à 86 %.

Le rapport financier de l'exercice 2020 est approuvé à 79 %.

Le prévisionnel d'actions 2021 est approuvé à 82 %.

Le budget prévisionnel 2021 est approuvé à 78 %.

Élection des administrateurs :

L'élection des administrateurs suppose l'obtention de la majorité absolue au premier tour, soit au minimum 58 voix.

Sur les 8 sièges disponibles, **7 sièges sont attribués au premier tour :**

- Mme Angélique BASTIAN (78 voix),
- Mme Marie ASSIE (76 voix),
- Mme Emma BERTHELEMOT (76 voix),
- Mme Perrine PEILLON (75 voix),
- Mme Françoise CLEMENCEAU (72 voix),
- M. Pascal WANDON (68 voix),
- Mme Isabelle WANDON (64 voix).

5 candidats n'ont pas atteint la majorité absolue : Mme Joana MAYOT (49 voix) / Mme Delphine HERNANDEZ (49 voix) / M. Pascal VALLEAU (40 voix) / Mme Emilie ERGAND (38 voix) / Mme Victoriane MAROT (35 voix).

Il reste un poste à pourvoir. Un second tour d'élection est ouvert à la suite de l'AG via un nouveau lien Balotilo (cloture des votes le lundi 22 mars à 23 heures).

Résultats du second tour : Lien Balotilo 2nd tour : <https://www.balotilo.org/c/ZupYb21mx1g3MBHZ>

121 votes ont été exprimés. Pour le second tour, l'élection de l'administrateur nécessite la majorité relative.

Le 8^{ème} siège est attribué, au second tour, à Mme Joana MAYOT (48 voix).

Ne sont pas élus : Mme Delphine HERNANDEZ (22 voix) / M. Pascal VALLEAU (21 voix) / Mme Emilie ERGAND (19 voix) / Mme Victoriane MAROT (8 voix).

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire, et particulièrement après le second tour des élections, le Conseil d'Administration est composé de 12 administrateurs qui sont, par ordre alphabétique :

- | | |
|-------------------------|---------------------|
| 1. Félicie ANGENAULT | 7. Joana MAYOT |
| 2. Marie ASSIE | 8. Mathilde MOUGEL |
| 3. Angélique BASTIAN | 9. Perrine PEILLON |
| 4. Emma BERTHELEMOT | 10. Sylvie RICARD |
| 5. Françoise CLEMENCEAU | 11. Isabelle WANDON |
| 6. Aurélie GEVAUDANT | 12. Pascal WANDON |



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

Siège social : Chez M. Pascal WANDON, 1010 rue des Canadiens, 76520 GOUY

☎ : 06 99 85 29 75

✉ : connemara.france@wanadoo.fr

Site : www.connemara-france.com

RNA W533000002 - SIRET n° 415209691

5. QUESTIONS DIVERSES

M. Pascal WANDON indique que 14 personnes ont envoyé des questions et que les réponses seront données après la lecture de toutes les questions. Il précise qu'un certain nombre de réponses a déjà été donné au cours de l'AG.

Les questions sont lues par Mme Félicie ANGENAULT, Mme Aurélie GEVAUDANT et Mme Mathilde MOUGEL. (cf annexe 8)

M. Pascal WANDON répond aux questions (en les regroupant par thèmes) :

- concernant M. Jean-Michel DESSAGNES et les cooptations, les réponses ont été données au cours de l'AG.
- concernant la présidence de l'AG, l'article 12 des statuts prévoit que « l'assemblée générale est présidée par le président de l'association, à défaut par un vice-président ou par un délégué désigné par les autres administrateurs ».
- concernant le projet régions et délégués régionaux, les réponses ont été données au cours de l'AG.
- concernant le Programme d'élevage et les qualifications loisir, ces sujets ont été exposés au cours de l'AG.
- concernant le poste de prestataire de services, le sujet a été développé au cours de l'AG et les réponses ont été données.
- concernant le tarif des adhésions, les réponses ont été données lors de l'AG.
- concernant la CNIL et l'utilisation de données, Mme Cécile ARNAUD apporte une réponse. Elle précise que les données qui ont été utilisées par l'AFPC dans le cadre de l'action de prospection d'adhérents sont issues du fichier SIRE. En effet, l'AFPC est ayant-droit des données liées aux propriétaires de poneys Connemara et Connemara Part-Bred en tant qu'organisme partenaire de l'IFCE dans la gestion de la race Connemara et du registre COPB. Ces données ont été transmises dans le cadre légal à l'AFPC (qui avait fourni au SIRE la communication envisagée lors de la demande des données), elles n'ont pas été stockées et l'usage de ces données a été ponctuel et en conformité avec le Code Rural.
- concernant le redressement fiscal, un point a été fait lors de l'AG.
- concernant le RZE (Règlement Zootechnique Européen), Mme Cécile ARNAUD indique que l'AFPC n'est pas agréée en tant qu'organisme de sélection à ce jour. Ceci n'empêche pas l'association d'intervenir dans la gestion de la race Connemara et du registre COPB, puisqu'elle est reconnue par l'IFCE en tant qu'organisme représentatif des éleveurs et partenaire dans la gestion des stud-book. L'AFPC n'apparaît pas auprès de la commission européenne comme organisme de sélection mais elle est bien répertoriée sur les listes officielles de l'IFCE.
- concernant le sponsoring sur les régionaux, les réponses ont été données lors de l'AG.
- concernant le planning des juges et des classifications, Mme Aurélie GEVAUDANT indique qu'elle était en attente d'une confirmation de date jusque très récemment. La finalisation et l'envoi par mail de l'attribution des juges et secrétaires sur les classifications aura donc lieu très prochainement.
- concernant la composition de la commission stud-book, M. Pascal WANDON indique que le CA a fait, en date du 3/12/2019, une modification de la composition de la commission dont M. Yves MODESTE a été averti par mail (il était administrateur mais avait démissionné et n'était présent à aucune des commissions stud-book organisées en 2019). Il fait référence à l'article 9 des statuts quant à la composition de la commission. Il indique que l'absence de PV de CA, dont il n'est pas fait obligation dans les statuts, ne remet pas en cause les décisions prises.



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

Siège social : Chez M. Pascal WANDON, 1010 rue des Canadiens, 76520 GOUY

☎ : 06 99 85 29 75

✉ : connemara.france@wanadoo.fr

Site : www.connemara-france.com

RNA W533000002 - SIRET n° 415209691

- concernant la participation de l'AFPC à « Freeze pony », M. Pascal WANDON indique que l'AFPC n'a pas reçu d'invitation à participer, donc ne participera pas.
- concernant les obsèques de M Jean-François MARES, M. Pascal WANDON précise que l'AFPC a bien évidemment envoyé un mot et une corbeille de fleurs pour l'inhumation, et qu'il s'est entretenu au téléphone avec Mme Christine MARES suite au décès de M. Jean-François MARES.
- concernant l'article de Mme Christine MARES paru dans le magazine PFS, M. Pascal WANDON indique qu'il n'a pas prévu de répondre.
- concernant les subventions sur l'exercice 2020, M. Pascal WANDON indique que les appels à projet concernent uniquement les associations nationales de races. Mme Cécile ARNAUD précise que les subventions ministérielles ne sont attribuables qu'à des associations nationales de races et ne peuvent pas être reportées sur des associations régionales.

M. Pascal WANDON remercie les participants et les partenaires et clôt la séance à 22h30.

6. Liste des annexes

Annexe 1 : Rapport Moral 2020

Annexe 2 : Rapport financier 2020

Annexe 3 : Documents comptables AFPC

Annexe 4 : Analyse Pompadour 2020

Annexe 5 : Statuts

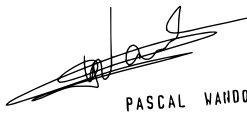
Annexe 6 : Actions prévisionnelles 2021

Annexe 7 : Budget prévisionnel 2021

Annexe 8 : Questions diverses reçues

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFPC, établi le 26 mai 2021,

Le Président de l'AFPC,
M. Pascal WANDON



PASCAL WANDON
PRESIDENT DE L'AFPC
1010 RUE DES CANADIENS
76520 GOUY

La secrétaire de l'AFPC,
Mme Emma BERTHELEMOT

